

Pour le désherbage des luzernes

BASF
The Chemical Company

NIRVANA® S : Sur luzerne portes graines et fourragères

NIRVANA® S : Efficace sur un large éventail de mauvaises herbes

Champ d'activité à 2l/ha en post-levée sur jeune luzerne à l'installation

DICOTYLEDONES

	Amarante sp.
	Barbarée précoce
	Capselle bourse-à-pasteur
	Chénopode blanc
	Colza (Repousses)
	Fumeterre officinal
	Gaillet gratteron
	Géranium à feuilles rondes
	Laiteron des champs
	Lamier amplexicaule
	Linaire sp.
	Matricaire sp.
	Morelle noire

	Myosotis
	Pensée des champs
	Ravenelle
	Renouée des oiseaux
	Renouée liseron
	Renouée persicaire
	Rumex petite oseille
	Sanve
	Sisymbre sp.
	Stellaire
	Tabouret des champs
	Véronique sp.

Efficacité (en %) :
30 jours après traitement

GRAMINEES

	Digitaire sp.
	Folle avoine
	Panic pied-de-coq
	Pâturin annuel
	Ray-grass
	Repousses céréales
	Sétaire sp.
	Vulpin des champs

	95-100% très sensible
	85-94% sensible
	70-84% moyennement sensible
	50-69% peu sensible

NIRVANA® S : Comment s'utilise-t-il ?

=> Sur jeune luzerne à l'installation :

NIRVANA® S s'utilise à la dose de 2 L/ha à partir de 2 feuilles trifoliées de la culture.

Traiter sur des mauvaises herbes jeunes (levée à 2-4 feuilles) et en état de pousse active.

=> Sur luzerne installée :

NIRVANA® S s'utilise à la dose de 2 à 4 L/ha :_(sur adventices en état de pousse active)

- Avant l'hiver : 2 L/ha
- En sortie d'hiver : 2 à 4 L/ha

Si application en entrée + sortie hiver : ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha.*

=> Recommandations générales :

Traiter en conditions poussantes, temps « doux », hygrométrie élevée (>70%), sur sol « frais » ; ne pas appliquer par temps froid et sec.

Remarque : L'efficacité peut être variable sur certaines adventices selon le stade des mauvaises herbes au moment du traitement, les périodes et les conditions d'application ainsi que selon les doses utilisées.

Ne pas appliquer Nirvana® S plus d'un an sur deux pour les doses d'application annuelles supérieures à 2,2l/ha.*
Nirvana® S n'est pas sélectif en application de pré-levée des légumineuses fourragères.

*: Pour plus de précision, voir au verso.

Pour le désherbage des luzernes

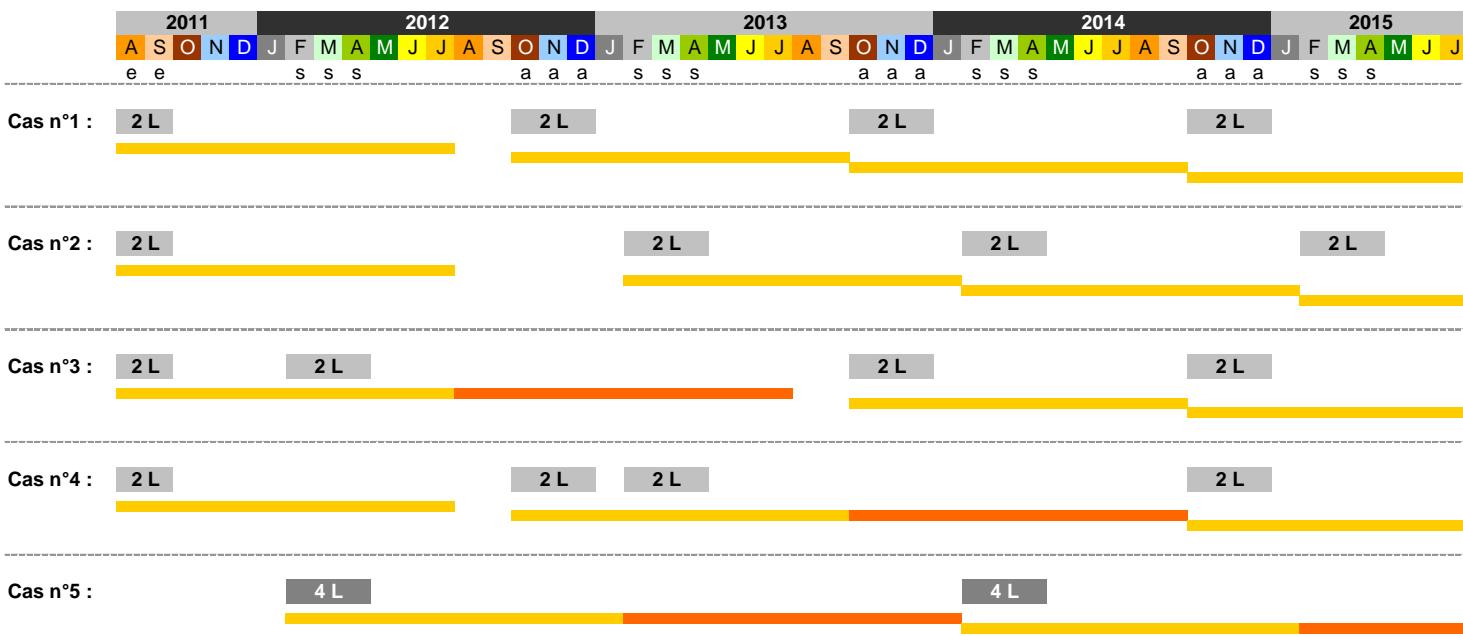
NIRVANA® S : Doses et périodes d'utilisations

Pour des doses supérieures à 2,2 l/ha, NIRVANA S ne doit pas être utilisé plus de 1 an sur 2.

Si application en entrée + sortie hiver : ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha.

Pour toute dose de NIRVANA S supérieure à 2,2 L/ha, appliquée sur une période de 12 mois (en 1 ou 2 applications), il conviendra d'attendre, pour appliquer à nouveau NIRVANA S, au moins 24 mois à compter de la date de la première utilisation.

Ci-dessous : Exemple de séquences d'utilisations possibles tout au long de la culture.



e : période de désherbage estivale, sur jeune luzerne, lors de leur installation

a : désherbage de fin d'automne, généralement sur les luzerne installée

s : désherbage de sortie d'hiver, généralement sur luzerne installée

Yellow bar : période de 12 mois à partir de la première application, pendant laquelle la dose totale ne peut excéder 4 L/ha

Orange bar : période de 12 mois, pendant laquelle il n'est pas possible d'appliquer NIRVANA S (celui-ci ayant été appliqué à une dose supérieure à 2,2 L/ha, au cours de la période des 12 mois précédents)

NIRVANA® S : FICHE D'IDENTITE

NIRVANA® S : Marques déposées BASF - Autorisation de vente n°2090016 - Composition

: Pendiméthaline 250 g/L - imazamox 16,7 g/L - **Classement** : Attention – H315 : Provoque une irritation cutané – H317 : Peut provoquer une allergie cutanée – H400 : Très毒ique pour les organismes aquatiques – H410 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Formulation** : EC **Usages autorisés** : – Luzerne : jeunes cultures : 2 l/ha, Luzerne sur cultures installées : 2 à 4 l/ha (entrée hiver : 2 L/ha ou sortie hiver : 2 à 4 L/ha - (Si traitement entrée et sortie hiver ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha) – **DAR** luzerne Post-levée : 30 jours - **Distance aux points d'eau** - Respecter une zone non traitée de 20 mètres - **Délai de rentrée** : 48 heures - Afin de protéger les organismes du sol, ne pas appliquer Nirvana® S plus d'un an sur deux pour des doses d'application annuelles supérieures à 2,2 l/ha. Délai entre une application de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante destinée à l'alimentation humaine sur laquelle la pendiméthaline n'est pas autorisée : Légumes racine et tubercules : 190 jours - Betterave à sucre : 300 jours - Légumes bulbes et légumes feuilles : 200 jours - Céréales : 200 jours - Crucifères : 250 jours - Autres cultures : 200 jours. Porter des gants et un vêtement de protection lors de l'ensemble des étapes de chargement/mélange et de traitement. Pour les autres usages et doses autorisés sur NIRVANA® S, merci de consulter le site de BASF Agro -- Avril 2013 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Dangereux - Respecter les précautions d'emploi, lire attentivement l'étiquette avant toute application. REF 821POHE0413OUEST

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm®

* Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	0 810 02 30 33 ou www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	0 800 887 887 www.phyt-attitude.com
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr